Ville de Fribourg

Plan d'aménagement local

Dossier directeur

Plan communal

Paysage

4 octobre 2018	H 891 x L 1050 mm	1 : 5'000

Visa de la Direction de l'Édilité — Date :

Andrea Burgener Woeffray
Directrice de l'Édilité

Nicole Surchat Vial
Architecte de ville

Delphine Galliard
Cheffe de projet

Enquête publique selon publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg

N° du au

Adopté par le Conseil communal de Fribourg — Date :

Thierry Steiert
Syndic

Catherine Agustoni
Secretaire de ville

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Date :

Le Conseiller d'État Directeur

LÉGENDE

Données générales

- Aire forestière
- Chemin de fer
- Gare, halte (existante / à réaliser)
- Bâtiment
- Limite communale
- Topographie

1 - Préserver et valoriser le domaine de la Sarine et connecter ses vallons

- Espace de revitalisation de la Sarine
- Réserve naturelle du Lac de Pérolles
- Protection du paysage
- Vallon (localisation indicative)

2 - Mettre en valeur les collines et les connecter avec la ville

- Colline (localisation indicative)
- Point de vue dominant sur le grand paysage

3 - Renforcer la qualité paysagère et le potentiel de biodiversité du tissu urbain

- Réseau viaire structurant à caractère urbain présentant un aménagement paysager spécifique
- Axe vertébral vert (existant / à réaliser)
- Liaison paysagère
- Place et autre espace à caractère minéral

Parcs à l'échelle de la ville

- À usage ludique (à préserver / à créer)
- À usage principalement sportif (à préserver / à créer)
- Place de jeux
- Cimetière

Parcs et espaces publics à l'échelle des quartiers

- À usage de détente et / ou ludique (à préserver)
- À usage scolaire (végétal / minéral)
- À usage majoritairement sportif
- Programme à définir (à créer)

- Arbre majeur protégé
  Sur l'ensemble du territoire communal les arbres d'un diamètre supérieur à 65 cm sont protégés
- Périmètre de protection des arbres et des haies

4 - Préserver et inciter à l'amélioration de la qualité paysagère et de la biodiversité dans les jardins et espaces verts privés

- Ensemble paysager de qualité à maintenir

1 - Préserver et valoriser le domaine de la Sarine et connecter ses vallons

2 - Mettre en valeur les collines et les connecter avec la ville

3 - Renforcer la qualité paysagère et le potentiel de biodiversité du tissu urbain

4 - Préserver et inciter à l'amélioration de la qualité paysagère et de la biodiversité dans les jardins et espaces verts privés
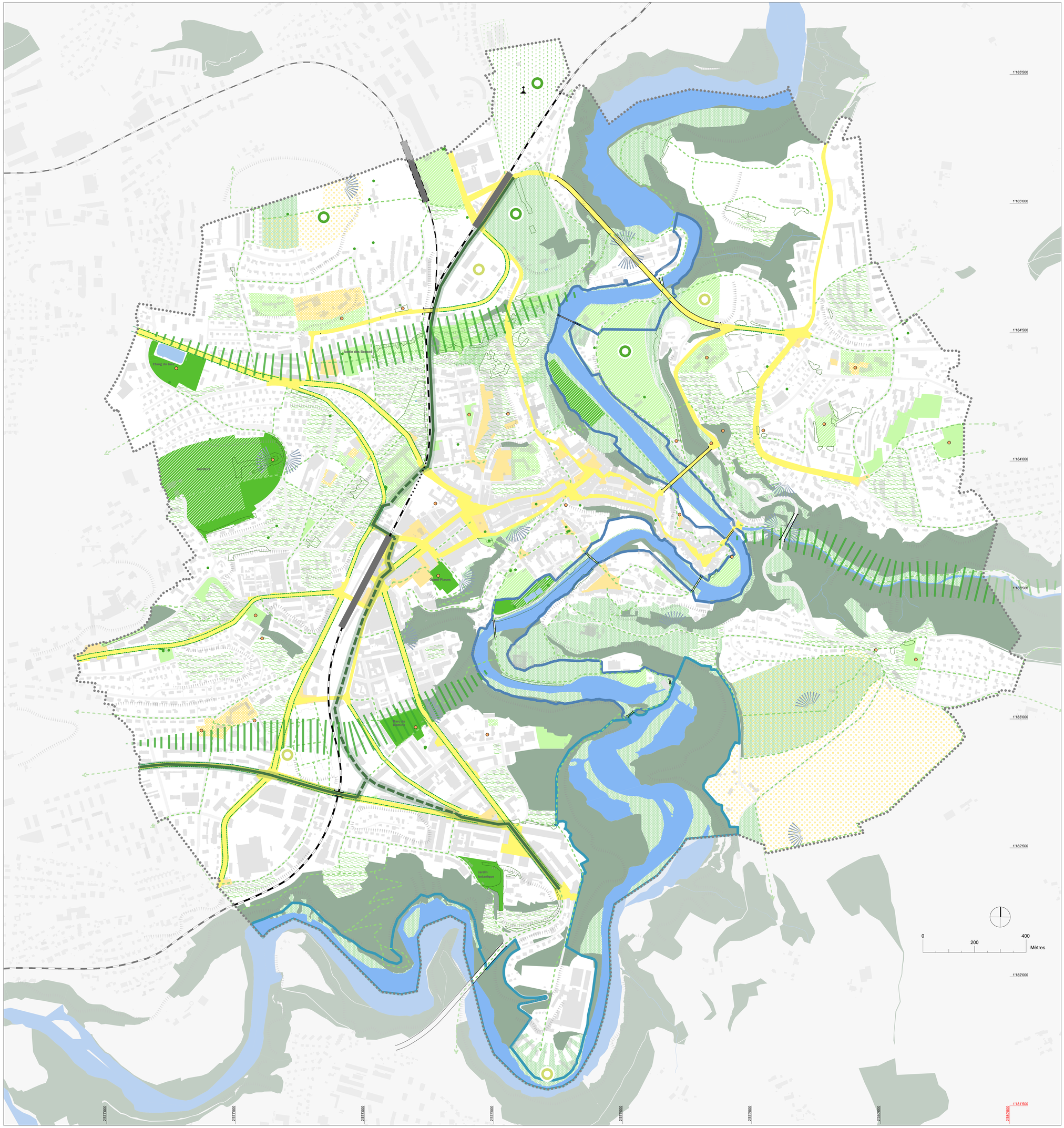
Cadastre extrait le 16.03.2017 (MN95)